

Transfert de connaissances, autonomisation juridique et renforcement des capacités

Depuis 1993, plusieurs juridictions internationales ont été établies pour poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Parmi elles, seule la Cour Pénale Internationale (CPI) est permanente. Ses fonctions d'enquêtes et de poursuites pénales ne peuvent être déclenchées que lorsque les juridictions nationales ne peuvent pas ou ne veulent pas vraiment y procéder. Renforcer ce type de capacité nationale constitue le premier objectif du Réseau de la Matrice des affaires (CMN), une entité internationale indépendante, à but non lucratif. Le rapport coût/efficacité et la qualité de la justice en matière de crimes de masse se voient améliorés par l'autonomisation des professionnels nationaux impliqués. Il est également important de développer les capacités des organisations de la société civile dans un souci de documentation professionnelle des violations graves des droits de l'homme susceptibles d'être caractérisées de crimes fondamentaux internationaux.

Comme indiqué dans la section suivante ('Services'), les services du Réseau se répartissent en deux groupes distincts mais liés. Le nom du Réseau est inspiré du premier de ces groupes, à savoir les services en lien avec la Matrice des affaires et la Base de données des outils juridiques, deux outils développés par la CPI. Ils assurent le transfert de l'information et des connaissances juridiques des juridictions internationales pénales vers les utilisateurs. Les utilisateurs de la Matrice des affaires peuvent librement accéder à quelques 7500 pages de compilation de plus de 45000 documents de droit international pénal. La Matrice permet l'organisation des informations et des éléments de preuve relatifs aux principaux crimes internationaux faisant l'objet d'une affaire.

Le Réseau constitue également une plateforme ouverte à une seconde catégorie de services, décrits plus en détails dans la section 'Services'. Cette catégorie inclut du conseil technique sur la stratégie à suivre en matière de poursuites de crimes de guerre, l'organisation du travail, le développement des enquêtes et des programmes de travail, leur mise en œuvre et la rédaction des législations requises. La palette de services proposés est actuellement en expansion. Les experts du Réseau conseillent des agences publiques spécialisées en justice pénale, des services juridiques et des organisations non gouvernementales. Ils sont actifs dans un grand nombre de pays, de droit civil comme de *common law*, répartis sur les cinq continents.

Les services du CMN ont été développés à travers une étude méticuleuse des processus de travail dans de nombreuses agences nationales et internationales spécialisées en justice pénale, ainsi qu'au sein d'organisations non gouvernementales. Sur la base d'une technologie 'libre accès', les services promeuvent une autonomisation juridique sur le plan pratique, en particulier dans les pays aux ressources matérielles les plus limitées.

Le site internet fournit une information de base sur le CMN à l'intention du public. C'est aussi un outil de coordination pour les professionnels qui fournissent les services de seconde catégorie à travers le Réseau.

Morten Bergsmo dirige le Réseau. Il exerce en parallèle la fonction de Coordinateur du Projet d'outils juridiques. Ce site internet et les sous-sites lui servent de plateforme de gestion de certaines de ses activités de Coordinateur du Projet (les services de catégorie 1, décrits dans la section suivante). Mais le Réseau et le site sont indépendants de la CPI. Les informations publiées sur ce site n'engagent pas la responsabilité de la CPI.